



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27/09/2018

Le Conseil communautaire, légalement convoqué le vendredi 21 septembre 2018, s'est réuni à la Salle des fêtes, Place du 8 Mai 1945 à Gargenville, en séance publique, sous la présidence de Philippe TAUTOU, Président.

Etaient présents :

MONSIEUR TAUTOU, Président

MONSIEUR OLIVE, MONSIEUR BROSSE, MONSIEUR GARAY, MONSIEUR ROULOT, MADAME JAUNET, MONSIEUR SANTINI, MADAME ZAMMIT-POPESCU, MONSIEUR DUMOULIN, MONSIEUR PIERRET, MONSIEUR DELRIEU, MONSIEUR GRIS, MONSIEUR VOYER, MADAME DEVEZE, Vice-présidents

MONSIEUR HONORE, MADAME BOURE, MONSIEUR LBOUC, MONSIEUR BISCHEROUR, Conseillers délégués

MADAME BARBIER, MONSIEUR BERCOT, MONSIEUR BERTRAND, MADAME BLONDEL, MONSIEUR BOUDET, MONSIEUR BOUREILLE, MADAME BROCHOT, MONSIEUR BRUSSEAU, MONSIEUR CECCONI, MONSIEUR CHAMPAGNE, MONSIEUR CHARBIT, MONSIEUR COGNET, MONSIEUR COLLADO, MADAME COSTE, MONSIEUR DAFF, MONSIEUR DANFAKHA, MONSIEUR DAZELLE, MONSIEUR DESSAIGNES, MADAME DI-BERNARDO, MADAME DUMOULIN, MONSIEUR EL HAIME, MONSIEUR FAIST, MONSIEUR FASTRE, MADAME FERNANDES, MONSIEUR FERRAND, MADAME FOUQUES, MONSIEUR FRANCAIT, MONSIEUR FRANCOIS-DAINVILLE, MADAME FUHRER-MOQUEROU, MADAME GENDRON, MADAME HAMARD, MONSIEUR HANON, MONSIEUR JEANNE, MONSIEUR JOREL, MONSIEUR JOSSEAUME, MADAME KAUFFMANN, MONSIEUR LANGLOIS, MONSIEUR LE BIHAN, MONSIEUR LEMAIRE, MONSIEUR LEPINTE, MONSIEUR MANCEL, MONSIEUR MARTINEZ, MONSIEUR MAUREY, MONSIEUR MEMISOGLU, MADAME MERLIN, MONSIEUR MERY, MADAME MESSMER, MONSIEUR MEUNIER, MONSIEUR MONNIER, MONSIEUR MONTANGERAND, MONSIEUR MORIN, MONSIEUR NAUTH, MONSIEUR NEDJAR, MONSIEUR OURS-PRISBIL, MONSIEUR OUTREMAN, MADAME PERESSE, MONSIEUR PERRAULT, MADAME PLACET, MONSIEUR PONS, MONSIEUR POYER, MONSIEUR PRELOT, MADAME REBREYEND, MADAME REYNAUD-LEGER, MONSIEUR RIBAUT, MADAME SAINT-AMAU, MONSIEUR SIMON, MONSIEUR SPANGENBERG, MONSIEUR TAILLARD, MONSIEUR TURPIN, MONSIEUR VIGNIER, MADAME VINAY, MONSIEUR GUERIN, Conseillers communautaires

Formant la majorité des membres en exercice (090 présents / 129 conseillers communautaires).

Absent(s) représenté(s) : 30 : MADAME ARENOU (donne pouvoir à MONSIEUR VOYER), MONSIEUR BEDIER (donne pouvoir à MONSIEUR BROSSE), MONSIEUR RIPART (donne pouvoir à MADAME ZAMMIT-POPESCU), MONSIEUR CRESPO (donne pouvoir à MONSIEUR FAIST), MONSIEUR DAUGE

Accusé de réception en préfecture
078-200639889-20230622-BC230622-14-1-BF
Date de transmission : 28/06/2023
Date de réception en préfecture : 30/06/2023

(donne pouvoir à MONSIEUR TAUTOU), MADAME DIOP (donne pouvoir à MADAME BROCHOT), MADAME DOS SANTOS (donne pouvoir à MONSIEUR OLIVE), MADAME EL MASAUDI (donne pouvoir à MONSIEUR MONNIER), MADAME FAVROU (donne pouvoir à MADAME FERNANDES), MONSIEUR GAILLARD (donne pouvoir à MONSIEUR PIERRET), MADAME GAMRAOUI-AMAR (donne pouvoir à MADAME FOUQUES), MADAME GENEIX (donne pouvoir à MADAME FUHRER-MOGUEROU), MONSIEUR GESLAN (donne pouvoir à MONSIEUR MAUREY), MONSIEUR HATIK (donne pouvoir à MADAME BLONDEL), MONSIEUR HAZAN (donne pouvoir à MONSIEUR JOREL), MONSIEUR LAVIGOGNE (donne pouvoir à MONSIEUR POYER), MONSIEUR LEBRET (donne pouvoir à MONSIEUR BRUSSEAU), MONSIEUR LEMARIE (donne pouvoir à MONSIEUR JOSSEAUME), MADAME MORILLON (donne pouvoir à MADAME PRIMAS), MONSIEUR MOUTENOT (donne pouvoir à MADAME MESSMER), MONSIEUR MULLER (donne pouvoir à MONSIEUR HANON), MONSIEUR PASCAL (donne pouvoir à MONSIEUR BEGUIN), MONSIEUR POURCHE (donne pouvoir à MONSIEUR JEANNE), MADAME PRIMAS (donne pouvoir à MONSIEUR PRELOT), MONSIEUR REINE (donne pouvoir à MONSIEUR SPANGENBERG), MADAME SENE (donne pouvoir à MONSIEUR OUTREMAN), MADAME SIMON (donne pouvoir à MONSIEUR LANGLOIS), MADAME SORNAY (donne pouvoir à MONSIEUR DELRIEU), MADAME TOURET (donne pouvoir à MADAME REBREYEND), MADAME MEUNIER (donne pouvoir à MONSIEUR MEUNIER)

Absent(s) non représenté(s) : MONSIEUR ANCELOT (absent excusé), MONSIEUR BEGUIN (absent excusé), MONSIEUR CHARME (absent excusé), MADAME DE PORTES (absente excusée), MONSIEUR GAUTIER (absent excusé), MONSIEUR GIARD (absent excusé), MONSIEUR ROGER (absent excusé), MADAME SALL (absente excusée), MONSIEUR VIALAY (absent excusé)

Secrétaire de séance : Jean-Luc GRIS

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS : DEFINITION DE MODALITES COMPLEMENTAIRES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2321-2 et R2321-1,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la délibération du Conseil communautaire CC_2016_06_23_36 du 23 juin 2016 relative aux modalités d'amortissement des investissements,

VU l'avis favorable de la commission n°1 « Affaires générales, finances, ressources humaines, vie institutionnelle, affaires européennes, coopération territoriale » consultée le 18 septembre 2018,

CONSIDERANT que lors de sa séance du 23 juin 2016, le Conseil communautaire a adopté les modalités d'amortissement des immobilisations sur la base des dernières dispositions réglementaires et en synthétisant les principales familles d'immobilisations, dans un objectif de lisibilité de la politique d'amortissement de la Communauté Urbaine,

CONSIDERANT que les durées d'amortissement ont été définies sur le périmètre de l'amortissement obligatoire ainsi que pour les installations de voirie (signalisation, mobilier urbain...), avec comme principe de base de s'aligner autant que faire se peut au rythme d'usure du bien,

CONSIDERANT que sur ces bases, les modalités d'amortissement sont les suivantes :

Accusé de réception en préfecture Biais de catégorisation de biens amortissables Date de télétransmission : 28/06/2022 Immobilisations incorporelles Norme de comptabilité : 28/06/2022 M 14 M 49			durées (en années)						
			Principal	Immo entr	Eau	Asst	Régie Eau	Régie Asst	Culture
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	10 Maxi	10 Maxi	10						
Frais d'études non suivis de travaux	5 maxi	5 maxi	5						
Frais d'insertion non suivis de réalisation	5 maxi	5 maxi	1						
Subventions d'équipement- biens mobiliers, matériels, études	5 maxi		5	5					
Subventions d'équipement versées- biens immobiliers, installations	30 maxi		30	30					
Subventions d'équipement versées- projets et infrastructures d'intérêt national	40 maxi		40	40					
Logiciels	Sur la durée du privilège	Sur la durée du privilège	3						
Droits d'utilisation annuels de logiciels			1						
Autres immobilisations incorporelles			2						
Immobilisations Corporelles	M 14	M 49	Principal	Immo entr	Eau	Asst	Régie Eau	Régie Asst	Culture
Terrains de gisement	durée du contrat d'exploitation		durée du contrat d'exploitation						
Plantations	Entre 15 et 20		20						
Agencements et aménagements de terrains					20	20	20	20	20
Bâtiments productifs de revenus			20	20					
Bâtiments d'exploitation		Entre 30 et 100			40	40	40	40	40
Bâtiments administratifs		Entre 30 et 100			40	40	40	40	40
Installations générales - Agencements et aménagements des constructions		Entre 15 et 20			20	20	20	20	20
Bâtiments légers, abris		Entre 10 et 15			15	15	15	15	15
constructions sur sol d'autrui	Durée du bail à construction		Durée du bail à construction						
Réseaux d'eau		Entre 30 et 40			50		50		
Construction captage et traitement		Entre 30 et 40			30		30		
Equipement captage et traitement		Entre 30 et 40			20		20		
Pompes appareillages électromécaniques - distribution eau potable		Entre 10 et 15			15		15		
Bassins pour eaux usées						50		50	
Réseaux - Collecteurs d'assainissement		Entre 50 et 60				50		50	
Assainissement - postes de refoulement						30		30	
Assainissement - stations d'épuration et postes de relèvement - construction process complexe						30		30	
Assainissement - stations d'épuration et postes de relèvement - équipements						20		20	
Assainissement - stations d'épuration et postes de relèvement - construction filtres plantés		Entre 25 et 30				30		30	
Chambres de dessablement						50		50	
Génie civil - déversoir d'orage						50		50	
Appareillage pour déversoir						10		10	
Pompes appareillages électromécaniques - assainissement		Entre 10 et 15				7		7	
Matériel de mécanique et outillage					10	10	10	10	10
Agencements et aménagements du matériel et outillage industriel					10	10	10	10	10
Installations de voirie	Entre 20 et 30		20	20					
Autres matériels et outillage d'incendie			5	5					
Matériel et outillage de voirie : matériel roulant			8						
Autre matériel et outillage de voirie			10						
Matériel garage - atelier	Entre 10 et 15		10						
Matériel de collecte de déchets			5						
Installations générales, agencements et aménagements divers	Entre 15 et 20		15						
Voitures - véhicule léger	Entre 5 et 10		8						
Camions - véhicule industriel - bus	Entre 4 et 8	Entre 4 et 8	8						
Matériel de bureau, informatique et téléphonie	Entre 2 et 5	Entre 2 et 5	3						
Mobilier	Entre 10 et 15	Entre 10 et 15	12						
Equipement sportif	Entre 10 et 15		10						
Matériel fêtes et cérémonies - communication	Entre 6 et 10		6						
Matériel hygiène et propreté - médical	Entre 6 et 10		6						
Matériel scénique - audiovisuel	Entre 6 et 10		8						
Instrument à vent			6	6					6
Instrument à cordes - percussions			10	10					10
Piano			15	15					15
Autre matériel générique	Entre 6 et 10		6						

CONSIDERANT qu'il convient d'améliorer la qualité de traitement des immobilisations, il convient de compléter la délibération initiale par les modalités inhérentes aux subventions d'investissements rattachées aux actifs amortissables et aux mises à disposition,

CONSIDERANT qu'il convient également de préciser ou modifier des durées d'amortissement obligatoires, et que c'est ainsi que la durée initialement prévue de 3 ans pour le matériel de bureau, informatique et téléphonie doit être allongée à 5 ans afin de mieux correspondre au rythme d'usure du bien,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

103 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

17 NE PREND (PRENNENT) PAS PART : MONSIEUR LEBouc Michel, MONSIEUR BERCOT Jean-Frédéric, MADAME BLONDEL Mireille, MONSIEUR CHARBIT Jean-Christophe, MONSIEUR DAZELLE François, MONSIEUR OLIVE Karl mandataire de MADAME DOS SANTOS Sandrine, MADAME HAMARD Patricia, MADAME BLONDEL Mireille mandataire de MONSIEUR HATIK Farid, MADAME PRIMAS Sophie mandataire de MADAME MORILLON Atika, MONSIEUR OURS-PRISBIL Gérard, MONSIEUR BEGUIN Gérard mandataire de MONSIEUR PASCAL Philippe, MONSIEUR PRELOT Charles mandataire de MADAME PRIMAS Sophie, MONSIEUR PRELOT Charles, MONSIEUR SPANGENBERG Frédéric mandataire de MONSIEUR REINE Jocelyn, MONSIEUR SPANGENBERG Frédéric, MONSIEUR TAILLARD Michel, MONSIEUR VIGNIER Michel

ARTICLE 1 : PRECISE que les subventions d'investissements rattachées aux actifs amortissables s'amortissent selon la même temporalité que les biens corporels et incorporels acquis,

ARTICLE 2 : DIT que les biens meubles et immeubles mis à disposition de la Communauté urbaine dans le cadre des transferts de compétences s'amortissent selon la même temporalité que les biens corporels et incorporels acquis en pleine propriété par la collectivité,

ARTICLE 3 : DECIDE de compléter le tableau d'amortissement comme suit :

Biens ou catégories de biens amortis	Nomenclature Comptable	Nomenclature Comptable	durées (en années)						
Immobilisations Incorporelles	M 14	M 49	Principal	Immo entr	Eau	Asst	Régie Eau	Régie Asst	Culture
Attribution de compensation d'investissement	30 Maxi		20						
Immobilisations Corporelles	M 14	M 49	Principal	Immo entr	Eau	Asst	Régie Eau	Régie Asst	Culture
Matériel de bureau, informatique et téléphonie	Entre 2 et 5	Entre 2 et 5				5			
Cheptel	Entre 10 et 15	Entre 10 et 15				10			

ARTICLE 4 : PRECISE que ce barème s'applique systématiquement aux immobilisations acquises par la Communauté urbaine à compter du 1^{er} janvier 2018.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : **04 OCT. 2018**

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : **19 OCT. 2018**

Exécutoire le : **19 OCT. 2018**

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME
Aubergenville, le 16 octobre 2018

Le Président,
Philippe TAUTOU

